

Compte Rendu de la commission "TOURISME & RIVIÈRE" Mardi 22 septembre 2020 à 19h00 à Écopôle à Vélines

Monsieur Christian GALLOT, Président de la commission.

<u>Présents</u>: Francis LAGARDE, Sylvie DEYGNAUD, Marie-Pierre POUGET, Jean-Paul HATHAWAY, Karine LEY, Florence PEYTUREAU, Jean-Paul MARTIN, Jean-Pierre MIGNON, Arlette VAUNAC, Nathalie BOUSQUET.

Ordre du jour :

- > Taxe de Séjour 2021
- > Délégués à la Commission Territoriale Lidoire Estrop
- > Convention relative aux opérations d'investissement à mener sur le territoire "Lidoire-Estrop"
- > Vélo Route Voie Verte

Monsieur GALLOT procède à l'appel puis propose un tour de table pour que chaque délégué puisse se présenter.

> Il présente la taxe de séjour et donne lecture de la note de présentation.

Monsieur MIGNON trouve que le tarif de la taxe de séjour est trop élevé par rapport au Sarladais car l'offre de tourisme n'est pas le même chez nous que là-bas ou même qu'à Bergerac.

Monsieur MARTIN demande si la plateforme d'AIRBNB fait payer la taxe de séjour? Monsieur GALLOT répond que l'on ne sait pas, qu'il y a bien un problème avec AIRBNB qui ne reverse pas toujours la somme, et que parfois nous percevons deux fois la taxe de séjour (par AIRBNB et par l'hébergeur lui-même). Il explique que ça devrait être plus facile en passant tout le monde au réel et qu'il faudrait faire un courrier à AIRBNB et voir avec le Département où en est le problème avec cette plateforme.

Monsieur HATHAWAY propose de faire un courrier aux hébergeurs pour qu'ils donnent le nombre de nuitées en location directe et le nombre de nuitées sur les plateformes qui prennent directement la taxe de séjour.

> Monsieur GALLOT fait un aparté sur le rôle de la Commission, du Bureau et du Conseil Communautaire. Il rappelle que les commissions n'ont pas juridiquement de pouvoir de décision mais que leur rôle est prépondérant dans la mesure ou le bureau et le Conseil Communautaire suivent généralement l'avis des commissions.

Si la commune n'est pas représentée par un membre titulaire ou un membre suppléant, elle peut envoyer un remplaçant car l'implication de chaque commune est importante.

Il précise vouloir que cette commission soit vivante, que tout le monde soit force de propositions

Monsieur GALLOT parle de la commission territoriale Lidoire-Estrop qui est à mettre en place pour les travaux d'investissement à mener. Il rappelle la compétence GEMAPI de la CDC qui a été délégué à la Délégation du Grand Bergeracois et qu'afin d'impliquer toutes les communes dans la programmation des travaux à mener sur la Lidoire et l'Estrop, il convient de désigner 1 membre par commune.

Monsieur PIRÈS demande le but exact de cette convention.

Monsieur GALLOT lui explique que c'est tout ce qui concerne ces 2 cours d'eau, à savoir l'entretien, les travaux, la sécurité, l'environnement, l'écologie.

Monsieur PIRÈS demande s'il est prévu de faire des retenues d'eau pour les grenouilles, les poissons... mais aussi pour la prévention des incendies.

Monsieur GALLOT répond que la loi interdit de faire des retenues, ce qu'il déplore.

Monsieur PIRÈS ne comprend pas pourquoi car il n'y a plus d'eau nulle part.

Monsieur GALLOT précise qu'il faut les noms des délégués de la commission territoriale avant jeudi midi et propose que ce soient les délégués de la commission « Tourisme & Rivière » de la CDC.

Il informe que Madame GORSSE appellera Monsieur DUFY afin de savoir s'il est possible de rajouter un suppléant puis elle enverra un mail à toutes les mairies.

Madame POUGET s'interroge sur le lieu des réunions de cette commission territoriale. Monsieur GALLOT indique que ce sera sûrement à Bergerac.

Monsieur HATHAWAY demande à partir de quand se fera la mise en place de cette commission. Monsieur GALLOT répond que le temps que tout le monde signe cette convention, sûrement début 2021.

> Monsieur GALLOT explique que le Président va faire voter la délibération concernant la convention relative aux opérations d'investissement à mener sur le territoire « Lidoire-Estrop » lors du prochain Conseil Communautaire, mais qu'il ne signera la convention qu'une fois le plan de travaux établi car la clé de répartition lui semble correcte mais il ne faudrait pas que les travaux soient programmés uniquement en-dehors de notre CDC.

Tout le monde approuve cette précision.

> Monsieur GALLOT fait un résumé du dossier de la Vélo Route Voie Verte. Il explique le tracé de la Vélo Route Voie Verte de la CAB et celui de la CDC, puis précise qu'entre les 2, il y a un passage sur le territoire de la CDC du Pays Foyen qui n'a pas encore déterminé de lieu de passage, ce qui explique pourquoi notre dossier ne pouvait pas passer. À la suite des élections, Monsieur REIX, maire de Port Sainte Foy en ayant parlé dans sa profession de foi, Monsieur GALLOT a pris contact avec lui pour faire avancer le dossier.

Monsieur REIX souhaite aller très vite sur ce dossier, il en a fait part à Nathalie GIROL (de la CAB) hier et va en faire part à Christophe CATHUS (de la Région) pour déposer le dossier de demande de subvention à l'Europe.

Il présente le tracé de la CAB et détaille celui de MMG en précisant les 3 "antennes" (gare de Vélines, villa gallo-romaine, quais de Pessac).

Il informe que beaucoup de voies sont partagées, qu'il y a peu de voies réservées aux vélos car le coût est plus important puisque la plupart du temps le foncier est à acquérir.

Madame POUGET demande si cette opération est prévue au budget.

Monsieur GALLOT précise que c'était prévu au budget depuis 2018, que cette année avec la pandémie cette opération a été retiré et qu'elle sera remise au budget 2021.

> Monsieur GALLOT propose des pistes de travail pour ce nouveau mandat. Il parle d'un package touristique sur la CDC avec le château de St Aulaye, Montpeyroux, St Michel, dégustation des vins, etc... où l'on pourrait proposer un séjour de 3 jours sur notre CDC avec des dégustations de vins, de produits locaux, visites de châteaux, de la Tour de Montaigne, de la Villa Gallo-Romaine, balades à vélo, en canoë, randonnées, baignade et balade au lac de Gurson, visites des villages, restaurants... Par exemple, un couple qui arrive de Bordeaux avec leurs vélos, leurs bagages seront récupérés par les hébergeurs et ils pourraient faire un séjour itinérant.

Il précise que ce ne sont que des idées, des propositions, qu'il serait bien de travailler tous ensemble, que pour le moment, rien n'est structuré.

Séance levée à 20h45.